

des éclaircissements sur les structures de la nouvelle commission d'observation qui est envisagée, sur le rôle qu'on attendrait d'elle au Viêt-Nam, sur l'importance de ses effectifs et sur son mandat et ses attributions. Nous avons donné ordre à notre représentant à Hanoï de sonder les autorités Nord-Vietnamiennes sur ces questions, et notre ambassadeur à Washington a maintenu un contact étroit avec les autorités des Etats-Unis. Le 20 novembre à New York, j'ai discuté ces questions avec le Secrétaire d'Etat M. Rogers; celui-ci m'exposa qu'aucune réponse ne pouvait être donnée à bon nombre des questions que je cherchais à éclaircir, puisque les négociations étaient toujours en cours. Je suis persuadé que les Etats-Unis comprennent parfaitement notre position.

Les négociations sur le cessez-le-feu n'ont pas abouti et il reste donc impossible de connaître le mandat et les attributions, les conditions de fonctionnement, l'importance numérique, les responsabilités, l'appui financier et les ressources matérielles de la nouvelle commission. Le monde entier souhaite que les négociations à Paris conduisent à une paix durable au Viêt-Nam; elles reprennent actuellement, et leur évolution permettra peut-être de mieux comprendre ce qu'on demande au Canada d'entreprendre.

Quand nous serons en possession de plus d'éléments précis, le gouvernement apportera les plus grands soins et beaucoup de compréhension à l'étude du rôle éventuel que le Canada pourrait utilement entreprendre. Le gouvernement a clairement exposé, en public aussi bien qu'en particulier, qu'il voudra recevoir l'assurance que la commission sera efficace, que les quatre parties en cause seront toutes liées par l'accord, que toutes quatre inviteront le Canada à participer, qu'il existera une autorité politique constituée et continue qui recevrait les rapports des membres de la commission; que la commission jouira de la liberté de mouvement nécessaire, et que des dispositions existeront pour le retrait d'un des membres de la commission.